



Registre des Arrêtés individuels des Elus

**ARRETE DU MAIRE N°02-2026 :
Donnant délégation à
Madame Stéphanie DUMENIL
Deuxième Adjoint au Maire**

Le maire de Chaumes en Brie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18, permettant au maire de déléguer certaines de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération n°2026-001 du 20 mars 2026 portant l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2026-002 du 20 mars 2026 désignant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2026-003 du 20 mars 2026 portant l'élection de quatre maires adjoints, Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, Monsieur le Maire décide de donner délégation à Madame Stéphanie DUMENIL, 2ème Adjoint au Maire,

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Stéphanie DUMENIL, 2ème Adjoint au Maire, est chargée par délégation, sous la surveillance et la responsabilité du maire, des fonctions relatives aux domaines suivants :

- **L'action sociale et la santé**, à ce titre, elle a en charge :
 - L'action sociale (CCAS),
 - L'accompagnement des publics fragiles,
 - La politique en faveur des personnes âgées ou atteintes d'un handicap,
 - La prévention santé
 - Les relations avec les partenaires institutionnels, associatifs et médico-sociaux relevant de ces domaines,
- **Les Affaires Générales de la commune** à ce titre, elle a en charge :
 - Le suivi des affaires administratives générales,
 - La préparation, le suivi et l'exécution administrative des affaires communales relevant des services administratifs,
 - Le suivi des relations institutionnelles et partenariales relevant des affaires générales,
 - Le suivi des questions relatives à l'organisation générale des services et au fonctionnement administratif de la commune,
- **Le cimetière**, à ce titre, elle a en charge, la gestion des affaires funéraires et des sépultures,

ARTICLE 2 : Madame Stéphanie DUMENIL reçoit délégation pour signer les bons de commandes relevant des domaines délégués, limitée aux crédits disponibles au budget après avis de la Direction Administrative et Financière, pour un montant maximum de 3000,00 euros TTC.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AI-077-217701077-20260324-ARE_02_2026

ARTICLE 3 : La présente délégation prend effet à la date de l'élection de Madame Stéphanie DUMENIL, le 20 mars 2026. La délégation prendra fin comme indiqué dans les textes en vigueur ou pourra être retirée sur simple décision du maire.

ARTICLE 4 : Afin de réaliser les missions qui lui sont déléguées, Madame Stéphanie DUMENIL est autorisée à signer les documents et correspondances relatifs aux domaines délégués. La signature de l'ensemble des documents visés au présent article devra être précédée de la mention suivante :

« Par délégation du Maire,
Le Deuxième Adjoint au Maire,
Stéphanie DUMENIL »

ARTICLE 5 : Conformément aux textes en vigueur, Madame Stéphanie DUMENIL percevra une indemnité mensuelle d'adjoint au maire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification au titulaire, de sa publication et de sa transmission aux services du contrôle de l'égalité.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera transmis au registre des arrêtés du Maire
Ampliation du présent acte sera adressé à :

- La Préfecture de Seine et Marne
- La Trésorerie de Melun
- La gendarmerie de Chaumes en Brie
- À l'intéressée

Chaumes en Brie, le 24 mars 2026.

Le Maire,
François VENANZUOLA

Notification à l' élu :	Paraphe et signature
Je soussigné(e) atteste avoir reçu le présent acte et connaître le délai de 2 mois pour le contester auprès du Tribunal administratif. Date : 20/03/2026	SD 

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2026

Hôtel de Ville : Place Foch – 77390 Chaumes en Brie - Tél. : 01.64.25.00.00

E-mail : mairie@chaumes-en-brie.fr - Internet : www.ville-chaumes-en-brie.fr

Application agréée E-legalite.com

99_AI-077-217701077-20260324-ARE_02_2026